



**Nos réf. :** D-2022-08-00849

**Référent :** Yannick COUETE

## **NOTE A L'ATTENTION DE L'ETAT**

# **AGRICULTURE SINISTREE EN NOUVELLE-CALEDONIE**

### **Contexte :**

Dans un contexte économique déjà contraint (crise COVID, augmentation du coût du fret et des matières premières), la Nouvelle-Calédonie connaît depuis 18 mois, des événements climatiques exceptionnels. Ces phénomènes impactent directement le secteur agricole, soumis plus que tout autre aux aléas climatiques.

### **En 2021, trois phénomènes cycloniques ont eu des répercussions :**

- La dépression tropicale forte LUCAS ;
- Le cyclone tropical très intense NIRAN ;
- Et la dépression tropicale forte RUBY mi-décembre 2021.

Le total des précipitations sur l'année 2021 est **supérieur de 50 % à la référence 1981-2010**, malgré une saison fraîche des plus sèches. Neuf épisodes de fortes précipitations, ayant engendré au moins 160 mm de pluies sur une des stations météorologiques, ont marqué l'année 2021.

### **Ces fortes pluies se sont poursuivies en 2022, avec de nombreux épisodes marquants :**

- Deux épisodes pluvio-orageux du 3 au 7 janvier 2022 et du 27 au 29 janvier 2022 ;
- Le cyclone tropical DOVI du 9 au 11 février 2022 ;
- La dépression tropicale faible EVA du 25 février au 4 mars 2022 ;
- La dépression tropicale forte FILI du 4 au 9 avril 2022 ;
- De nombreux épisodes pluvio-orageux du 27 au 28 mai 2022, les 10 et 11 juillet, du 22 au 24 juillet 2022 et du 17 au 19 août 2022.

De manière générale, le territoire est depuis octobre 2021 sous l'influence de La Niña et bien que ce phénomène 2021-2022 soit considéré comme un épisode d'intensité modéré, il a été exceptionnel en termes de cumuls de pluies tombées à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie : **entre novembre 2021 et avril 2022, l'excédent de pluies mesuré est de +53 %.**

Les prévisions météorologiques demeurent incertaines quant à la fin de la période d'influence de La Niña, et il est toujours fortement ressenti en ce mois d'août 2022.

Il est à noter que ces événements climatiques ne sont pas circonscrits à une zone spécifique, mais touchent **l'ensemble du territoire, et plus spécialement les filières végétales**, même si les répercussions sur les filières animales se font sentir.

L'impact économique cumulé sur le secteur agricole est d'une ampleur jamais connue jusqu'à ce jour, en Nouvelle-Calédonie.

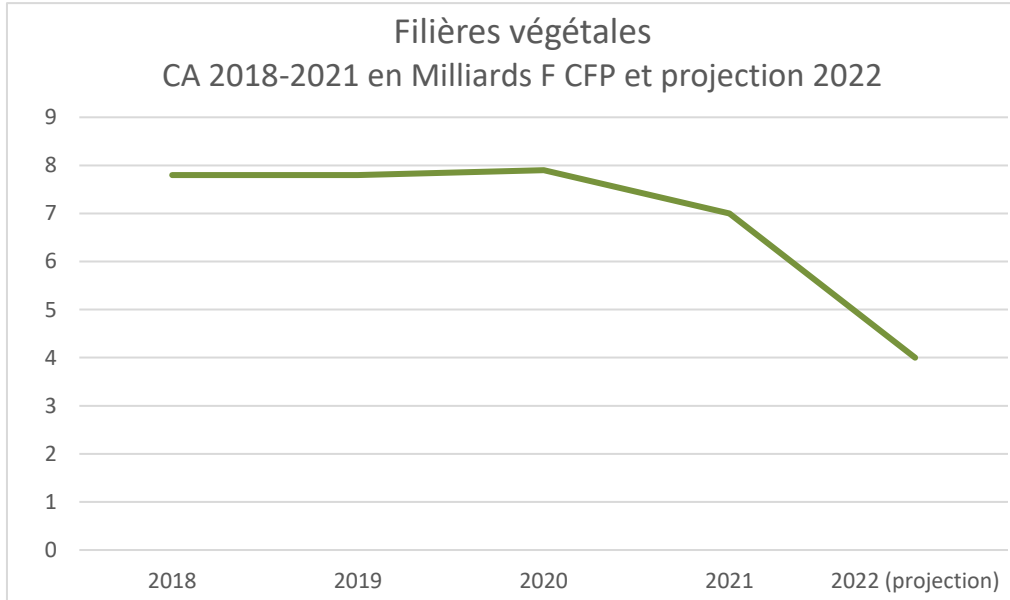


## **Données synthétiques :**

Les filières végétales représentent 63 % des exploitations immatriculées au Registre de l'agriculture et de la pêche, dont 1/3 sont des « professionnelles » (les autres exploitations sont classées dans la catégorie « Agriculture traditionnelle et familiale).

En moyenne, le chiffre d'affaire annuel des filières végétales était de 8 Milliards F CFP jusqu'à fin 2020. **La projection pour 2022 est une perte de 50% à 60% de ce chiffre d'affaires.**

Pour la filière végétale, entre 2020 et 2021, la perte de CA était déjà de 11,5%<sup>1</sup>.



Sur la base de 90 dossiers représentant 670 ha, suivis au titre de l'épisode pluvieux d'août 2022, par le Crédit Agricole Mutuel (CAM) :

- 65 %, représentant 228 ha, ont perdu 100 % des dernières mises en culture ;
- 11 %, représentant 172 ha, ont perdu entre 50 et 99 % ;
- 24 %, représentant 270 ha, ont perdu jusqu'à 49 %.

### ➤ **Les facteurs aggravants et conséquences directes**

- Un niveau d'endettement déjà très élevé ;
- Aucun chiffre d'affaires depuis le début de l'année ;
- Manque de visibilité sur les productions futures (plan de redressement mis en veille) ;
- Grandes difficultés d'accès aux financements bancaires : secteur à risque et fragile ;
- Difficultés de remboursement des prêts en cours (PGE, prêt de campagne) ;
- Risque accru de vente des moyens de production (foncier, matériel, etc.) ;
- Licenciement ou non embauche de saisonniers ;
- Abandon temporaire ou définitif de l'activité.

## **Montant estimé de perte de chiffre d'affaires :**

**Les pertes de CA pour les filières végétales sont estimées entre 3,5 et 4 Milliards F CFP, soit entre 29,3 M€ et 33,5 M€, pour l'année 2022**, ce qui va générer de très graves difficultés de trésorerie et mettre en péril une part importante de structures agricoles, en particulier du secteur végétal. Une aide directe pour compenser tout ou partie de cette perte de chiffre d'affaires s'avère vitale pour la majorité des structures pour éviter le pire et relancer les productions. Situation jamais rencontrée jusqu'alors.

<sup>1</sup> Source « memento » de la DAVAR

## Etat de la situation au 19 Août 2022 :

<b>Activité</b>	<b>Constats</b>	<b>Conséquences</b>
<b>Maraîchage Plein champ :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Zones cultivées en bord de rivière : entièrement détruites depuis les premiers évènements climatiques de 2021 ;</li><li>- Accès aux parcelles impossibles ;</li><li>- Séchages des productions au champ très compromis ;</li><li>- Excès d'eau : impossibilité de récolter, favorise les maladies, les pourritures...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Pertes de 100% de la production</b></li><li>- <b>Impacts à venir : remise en culture retardée et compromise</b></li></ul>
<b>Maraîchage sous Serre :</b>	<p><i>Représente 50% de la production de légumes frais (tomates, concombre, poivrons...) vendue.</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Problèmes sanitaires importants.</li><li>- Allongement des cycles, pertes de rendement, retards de croissance.</li><li>- Des grosses difficultés à produire des plants en pépinière (problème climatique et d'humidité).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>60% de perte en quantité et en poids</b></li><li>- <b>Production future retardée et aux rendements très incertains</b></li></ul>
<b>Vivrier (ignames, taros, maniocs, patates douces) :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Baisse considérable de rendement due à la pourriture des tubercules et le développement des maladies ;</li><li>- Impossibilité d'accès aux parcelles ;</li><li>- Problème de disponibilité de semences, saisonnalité et impact sur les futures récoltes → Pas de perspectives de planter/replanter ;</li><li>- Perturbations physiologiques dues aux excès d'eau et de couverture nuageuse (cycles anormaux).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Pertes de production estimées à plus de 50%</b></li></ul>
<b>Grandes cultures (maïs, pommes de terre, squashes) :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tous constats identiques à « Vivrier » ;</li><li>- La production de squashes représentait : 180 MF CFP en 2021, aujourd'hui 80 % de la production est détruite et les 20% restants ne pourront pas être récoltés. En 2022, 12 exploitations sont concernées pour 84 ha de squash ;</li><li>- La production de pommes de terre concerne 40 producteurs pour 160 ha. Par ailleurs, risque de pénurie induit par la difficulté d'approvisionnement à l'import ;</li><li>- Baisse drastique des embauches sur les récoltes.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Pertes de production estimées à 50% pour le maïs</b></li><li>- <b>Pertes de production estimées à 90% pour les squashes et pommes de terre</b></li></ul>
<b>Arboriculture fruitière :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Banane : Très gros problèmes sanitaires depuis plus d'un an (Cercosporiose), impactant fortement le rendement et la qualité des régimes ;</li><li>- Problème de floraison.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Baisse de rendement non encore estimée</b></li></ul>



<b>Horticulture :</b>	<p>Les premiers chiffres sur le secteur de l'horticulture sont également alarmants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertes de matériels ;</li> <li>- Conditions de greffage non optimales ;</li> <li>- Pertes de clientèle...</li> <li>- De plus, le secteur des pépinières est considéré comme « à risque » par les établissements bancaires et ne peut donc faire l'objet de financements, ni bénéficier des aides de l'Agence rurale, conditionnées à l'adhésion à la CAMA, dont -pour le secteur horticole- les cotisations sont trop élevées au regard des indemnisations proposées.</li> </ul> <p>Ces éléments sont d'autant plus inquiétants que l'horticulture est le premier maillon de la chaîne de l'agriculture puisque produisant des plants et des semences pour l'ensemble du secteur, des conséquences « en chaîne » sont donc aussi à craindre.</p>	<b>- Perte de chiffre d'affaires estimée à 50% depuis le début de l'année</b>
<b>Apiculture :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu, voire pas, de floraison</li> <li>- Mortalité des abeilles</li> <li>- Baisse prévisible de la production de miel</li> </ul>	<b>- Perte de production non encore estimée</b>

Face à cette situation de détresse du monde agricole, la CAP-NC a mis en place avec ses partenaires depuis avril 2022 un dispositif dénommé REAGIR : ce service, gratuit, personnalisé et confidentiel apporte des réponses rapides et concrètes aux agriculteurs en difficulté par la réalisation d'un diagnostic complet si nécessaire ; la mise en œuvre d'outils de gestion adaptés à la situation de chaque structure ; la mise à disposition de fiches techniques ; la mise en relation avec des interlocuteurs référents ; l'accompagnement au montage de dossiers techniques et à des rendez-vous, sous réserve de l'accord de l'exploitant. Depuis le 18 août, le dispositif REAGIR a enregistré 30 % de demandes complémentaires par rapport au volume traité jusque-là.

### **Sollicitation :**

Les difficultés d'accès aux parcelles, le manque de semences pour certaines productions et l'absence de récoltes futures vont se traduire par une baisse minimum de 50% du chiffre d'affaires des productions végétales en 2022. Une grande partie des exploitants agricoles est d'ores et déjà dans l'incapacité de rembourser leurs prêts de campagne, rencontrant, depuis de nombreux mois, de graves difficultés de trésorerie. **Le manque de trésorerie va s'aggraver, le pire est à venir, faute de ressources durant les prochains mois.**

Les dispositifs d'accompagnement classiques (prêts bancaires, indemnités calamités agricoles, aides des collectivités, etc ...) ne permettent malheureusement plus de répondre à l'urgence et la gravité de la situation. Il en va de la préservation du tissu rural et des structures agricoles à même de relever le défi d'une meilleure sécurité alimentaire dont la Nouvelle-Calédonie a impérieusement besoin.

Pour toutes ces raisons, la Chambre d'agriculture et de la pêche, ainsi que l'ensemble des organisations professionnelles agricoles, sollicitent la solidarité de l'Etat, via une aide exceptionnelle à la trésorerie.

Le Président

Gérard PASCO

